



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE POUR L'ANIMATION D'UN ATELIER MAQUILLAGE INTITULE "DEVENIR UN MONSTRE" PAR NICOLAS FOURNELLE LE SAMEDI 22 OCTOBRE 2022 A 15H A L'ESPACE JEUNESSE DE LA MEDIATHEQUE COEUR DE VILLE

**DÉCISION N° DM-22-144
EN DATE DU 04 MAI 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

CONSIDÉRANT la programmation des animations du réseau des bibliothèques destinées au public dans le cadre de la saison 2021-2022,

CONSIDÉRANT la proposition de Monsieur Nicolas Fournelle domicilié au 8 allée des plantes – 54690 EULMONT, d'un atelier maquillage intitulé « Devenir un monstre » le samedi 22 octobre à 15h à l'espace jeunesse de la Médiathèque de Cœur de Ville.

D É C I D E

DE SIGNER avec Nicolas Fournelle, domicilié au 8 allée des plantes – 54690 EULMONT, un contrat de prestation de service pour l'animation d'un atelier maquillage intitulé « Devenir un monstre », le samedi 22 octobre à 15h à l'espace jeunesse de la Médiathèque Cœur de Ville, dont le coût est fixé à trois-cent-quatre-vingts euros (380,00 € T.T.C.) ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN